



## opposition à la visite d'un bien commun

Par **gilmour44**, le **03/10/2008** à **17:07**

Bonjour,

Je vivais en union libre avec mon ex-compagne depuis 28 ans.

Nous avons fait construire une maison en 2006, à 50/50 !

Elle a choisi de quitter ce domicile pour en louer un autre.

Moi, je vis dans cette maison avec ma fille, jusqu'à la vente de ce bien.

Pourriez-vous me dire si je suis dans mon droit en lui opposant les visites de l'intérieur de la maison ?

Peut-on considérer que les murs lui appartiennent à 50%, mais plus l'intérieur ?!

Merci pour votre lecture

LD